Commune

ORGON

(Département des Bouches-du-Rhône - 13 660)

Plan Local d'Urbanisme

5.3 Document Graphique

Plan centre-bourg

Echelle: 1/2 500° Version du 25 mars 2025

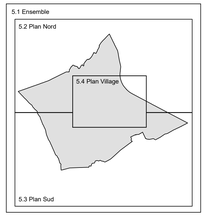

Nord
O E

Elaboration du PLU	Prescription	Arrêt	Mise à l'enquête	Approbation

Elaboration du PLU
Atelier d'Urbanisme Michel LACROZE et Stéphane VERNIER

0 125 250

Légende

UA Zones et secteurs

Voies ferrées

Espaces boisés classés (EBC)

Alignements d'arbres identifiés dans la Directive Paysagère des Alpilles classés en EBC
1. RD7n
2. Mas de Font de Malte
3. RD26 direction sud
4. Château de Malvoisin
5. Chemin près du canal du Plan de la Crau
6. Usine du Rocher
7. Mas de Valdition

Recul des constructions par rapport à l'axe de la voie au titre de l'article L. 111-6 du Code de l'Urbanisme (amendement « Dupont »)

Autres alignements d'arbres identifiés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- RD26
- RD7n sud
- Mas du Fray-Valdition

Réseau hydrographique et secteurs de ripisylves à préserver au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Canal des Alpines branche septentrionale
- Canal Gamet
- Canal du Plan d'Orgon
- Canal des Quatre Communes
- Canal du Plan de la Crau
- Canal du Moulin de Saint-Andiol
- Ruisseau Anguillon
- Ruisseau Valdition
- Ruisseau Vallat Meyrol

Servitude de mixité sociale au titre de l'article L. 151-15 du Code de l'Urbanisme

N° Opération	Localisation	Références cadastrales	Superficie totale	Programme de Logements
SMS N°1	Zone 1AUh/f1p	AC 232 à 237, 346, 347, 385, 387	3,6 ha	30% de logements sociaux au minimum*

*Leur répartition géographique devra être prévue au niveau de l'étude du plan de masse d'ensemble, la zone 1AUh/fp étant soumise à une opération d'aménagement d'ensemble
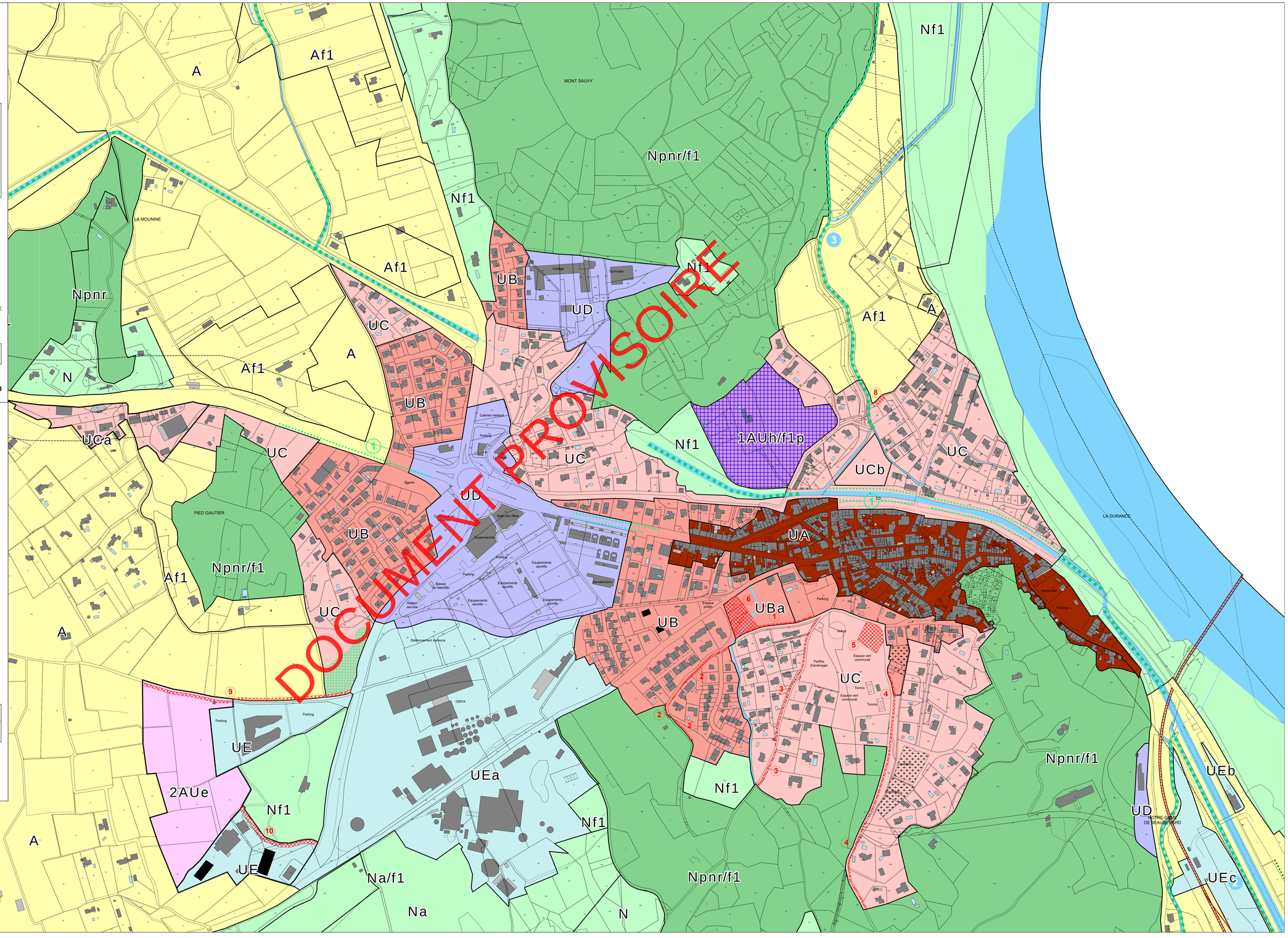
Emplacements réservés, avec numéro de référence d'opération qui renvoie à la liste des emplacements réservés